

Service gestion des volontaires

ARRÊTÉ

Le président du conseil d'administration
du service départemental d'incendie et de secours,

portant suspension d'engagement
du sapeur 1ère classe Eric SAUR
du CIS BRASSAC

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de la sécurité intérieure et notamment le Livre VII de la
partie réglementaire,

VU la demande de suspension d'engagement du sapeur 1ère classe
Eric SAUR en date du 1er juillet 2015, pour une durée de six mois,

VU l'avis favorable du comité de centre de BRASSAC,

Sur proposition du directeur départemental du service d'incendie et de
secours du Tarn,

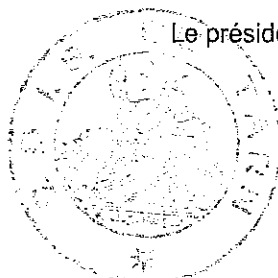
ARRÊTE :

Article 1^{er} : L'engagement du sapeur 1ère classe Eric SAUR, sapeur-pompier volontaire au centre de secours
de BRASSAC, est suspendu, à sa demande, à compter du 1er juillet 2015, pour une durée de six mois.

Article 2 : M. le directeur départemental du service d'incendie et de secours du Tarn, chef du corps
départemental, est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au recueil des actes administratifs du
service départemental d'incendie et de secours du Tarn.

A Albi le : 23 JUL. 2015

Certifié exécutoire compte tenu de
la notification du :



Le président du conseil d'administration
du SDIS

Michel BENOIT